

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 juin 2022

Le SNEPS-CFTC était signataire des +3.25% de la grille des salaires de la branche prévention et sécurité pour autant il n'y aura pas de nouvelle augmentation des salaires en 2022 ! En effet, l'accord salaire a été dénoncé par trois syndicats représentatifs de la branche.

La CFDT, SUD et la CGT ont dénoncé l'accord sur la revalorisation des salaires qu'avait signé le SNEPS-CFTC. Il n'y aura donc **aucune nouvelle augmentation de salaire en 2022** laissant ainsi plus de 85% des agents de la branche prévention sécurité en dessous du SMIC.

Le SNEPS-CFTC avait pris ses responsabilités afin de limiter la perte de pouvoir d'achat des salariés de la branche, creusée par les effets cumulés d'une inflation toujours à la hausse et d'une revalorisation du SMIC au 1er mai. Le 23 mai dernier, le SNEPS-CFTC, FO et la CFE CGC avaient donc signé la proposition d'accord afin que notre grille des salaires soit revalorisée de 3.25%.

Le SNEPS-CFTC dès sa signature avait rappelé que bien qu'insuffisante cette augmentation était nécessaire et n'entravait nullement le maintien de l'intersyndicale et la poursuite du combat et de la mobilisation tout comme le blocage des travaux en branche.

INSUFFISANT, mais mieux que ZÉRO !

Cette revalorisation du taux horaire aurait été bénéfique à tous les salariés. Y compris les plus bas salaires du fait de l'incidence sur les primes qui sont calculés sur le taux du coefficient (notamment la prime d'ancienneté ainsi que les heures supplémentaires, heures majorées de nuit et du dimanche).

La CGT, SUD et la CFDT auront probablement « manqués » cette incidence sur les primes puisque ces 3 organisations ont exercé leur droit d'opposition avec pour conséquences **l'annulation de l'augmentation pour tous les salariés**, la reprise des travaux en branche avec une intersyndicale compromise, le tout pour la plus grande satisfaction des organisations patronales !

Le SNEPS-CFTC demeure sur une position claire et reste prêt à accepter les différences avec les autres organisations de salariés afin de maintenir l'unité et faire front commun face à nos employeurs pour enfin obtenir de vrais salaires pour vivre et faire vivre dignement nos familles.

Contacts Presse :

Stéphane BOUDON : 06 07 39 80 86 – stephane.boudon@sneps-cftc.org

Patrick BAJIC : 06 70 48 12 33 – patrick.bajic@sneps-cftc.org